

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

79 Deux-Sèvres

COMMUNE

CHEF-BOUTONNE

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et 1 triple poste de livraison, par la société SAS Ferme Edienne des Genêts, sur le territoire des communes de NEUVE, LUSSEY et CHEF-BOUTONNE.

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Autorisation d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et triple poste de livraison, par la société SAS Ferme Eolienne des Genêts sur le territoire des Communes de NELLE, LUSSERAY et CHEF-BOUTONNE.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° E 2200071/86 en date du 08.08.2012 de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : Deux-Sèvres

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. WEBER Patrick qualité Commissaire Enquêteur

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 26.09.2012 au 28.10.2012

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : NELLE

Autres lieux de consultation du dossier : CHEF-BOUTONNE, LUSSERAY

## Registre d'enquête :

comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

edien.genets@mail.registre-numerique.fr

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : aux Mairies de NELLE, CHEF-BOUTONNE, LUSSERAY

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les maire de NELLE 26.09.2012 de 9h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ 28.10.2012 de 14h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les maire de LUSSERAY de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ 24.10.2012 de 9h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les maire de Chef-Boutonne 13.10.12 de 14h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ 19.10.2012 de 9h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>rs</sup>

26.09.2022 : La Première permanence du commissaire enquêteur aura lieu le 13.10.2022 de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur

19.10.2022 - Amanda HOLMES

Défavorable car trop de projet d'implantations en cours - nuisance pour la faune et tous qui posent les animaux. Personnellement j'ai nuisance visuel dans la nuit et le soir, je me sens que j'habite à côté un aéroport.

A. Holmes

Registre cloturé le 28/10/2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

79 Deux-Sèvres

COMMUNE

Nelle

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et 1 triple poste de livraison, par la société SAS Ferme Eolienne des Genêts, sur le territoire des communes de Nelle, Lusseray et Chef-Boutonne.

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Autorisation d'exploitation d'un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et 1 triple poste de livraison, par la société SAS Ferme Eolienne des Genêts, sur le territoire des communes de Nelle, Lusseray et Chef-Boutonne.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° E22000071/86 en date du 08/08/2022 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : Deux-Sèvres

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. WEBER Patrick qualité Commissaire Enquêteur

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 26.08.2022 au 28.10.2022

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Nelle

Autres lieux de consultation du dossier : Chef-Boutonne, Lusseray

## Registre d'enquête :

comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

eslien-genets@mail.registre-numerique.fr

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : La Mairie de Nelle

Chef Boutonne, et Lusseray

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

Mairie de Nelle 26.08.2022 de 14h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 28.10.2022 de 14h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Mairie de Lusseray 04.10.2022 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Mairie de Chef-Boutonne 03.10.2022 de 14h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 19.10.2022 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Le 26 03 2022 de 14 heures 00 à 17 heures 00

Observations de M<sup>lle</sup>

Le 28.10.22

M<sup>lle</sup> Jacqueline, 9 place Bonjean à Melle 79500.

C'est avec plaisir que j'ai été reçue par le Commissaire enquêteur qui m'a apporté beaucoup de réponses à mes questions.

Je tiens à remercier, grâce à ces explications claires je repars vers mon village d'origine, Saint Gerad, et je n'ai pu donner ce que je sais à mes amis.

Il ne peut m'empêcher de dire, qu'il est nécessaire, voire indispensable, de donner beaucoup d'explications, pour comprendre petit à petit que je faisais mieux connaître. Merci à Monsieur le Commissaire enquêteur.

M<sup>lle</sup>

P.S. Au très grand point à Juazeiro... 1 esplanade sa la, Kof d'Idienne, ... non! H. avait son d'acte, est-ce perdu?

Registre cloturé le 28/10/2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

79 Deux-Sèvres

COMMUNE

LUSSEY

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et d'un poste de livraison, par la société SAS Ferme Eolienne des Genêts, sur le territoire des communes de NELLE, LUSSEY, et CHEF-BOUTONNE.

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : L'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et 1 triple poste de livraison, par la société SAS Ferme Eolienne des Genêts sur le territoire des Communes de NELLE, LUSSERAY et CHEF-BOUTONNE

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° E22000071/86 en date du 08.08.2022 de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : Deux-Sèvres

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. WEBER Patrick qualité Commissaire Enquêteur

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 26.09.2022 au 28.10.2022

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : NELLE

Autres lieux de consultation du dossier : CHEF-BOUTONNE, LUSSERAY

## Registre d'enquête :

comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

ecolien-genets@mail.registre-numerique.fr

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : aux Mairies de NELLE

CHEF-BOUTONNE, LUSSERAY

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Mairie de NELLE 26.09.2022 de 14<sup>h</sup>00 à 17<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ 28.10.2022 de 14<sup>h</sup>00 à 17<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les Mairie de LUSSERAY de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ 04.10.2022 de 9<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les Mairie de CHEF-BOUTONNE 13.10.22 de 14<sup>h</sup>00 à 17<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ 13.10.22 de 9<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.



Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>me</sup>

26.09.2022: la première permanence à la Spire de Luzeray aura lieu le 04.10.2022 de 9h00 à 12h00

Le Commissaire enquêteur

04.10.2022 : Christian BINET 8 d de Fructus 7200 Nogent / Brienne  
 Densification revenue de la zone 20m limite annoncées.  
 Toujours opposé au projet du Feuilles en limite ouest de la zone.  
 Non que un état d'ensemble sur tous les projets de la zone  
 (17 installés + 22 en projet)

04.10.2022 MARSIAULT Jean-Claude 3, Route de Bal Air  
 Paizay le Tort 79500 MELLE

Élu au conseil municipal de Paizay le Tort pendant 5 mandats successifs, j'ai toujours été pour le développement des énergies renouvelables et qu'on ne vienne pas me dire que les éoliennes auraient une influence négative sur l'immobilier, car il ne s'est jamais autant vendu ou loué de maisons à Paizay le Tort que depuis qu'elles sont implantées.

Pour moi, chaque éolienne qui sort de terre, contribue modestement je conviens - mais contribue néanmoins à notre indépendance énergétique.

On ne peut pas être à la fois contre le "mitage" c'est à dire contre l'implantation d'éoliennes partout, et contre le regroupement de ces mêmes éoliennes dans certaines zones, sachant que ces zones n'ont pas été choisies au hasard, mais se trouvent dans un couloir particulièrement venteux.

J'ajoute que les retombées financières sont loin d'être négligeables pour les collectivités (Communautés de Communes et Communes) par le versement de l'IFER

entre autre, dans une période où les finances de ces mêmes collectivités ne sont pas au beau fixe si l'on en croit les dernières informations.

Mais si l'argent perçu par ces collectivités leur pose un problème, je ~~peux~~ propose qu'elles le restitue aux ménages les plus démunis des communes concernées, sous forme de chèques énergie. Ils seraient sûrement les bienvenus.

Pour toutes ces raisons je suis donc favorable aux constructions proposées.

*J. Berland*

01.10.2022 : SICAUT Christian et Lunick. Puy Berland  
ST GÉNARD 79500 TARCILLÉ

Actuellement 17 éoliennes font partie de notre champ de vision, 6 " sont en cours actuellement, ~~le~~ projet de 8 " supplémentaires, soit 31 éoliennes ~~est~~ à proximité. Nous déplorons une telle concentration, ce qui entraîne des nuisances visuelles, du bruit avec le vent, etc....

Il est nécessaire de penser aux riverains qui ~~se~~ vivent à côté et qui voient le paysage changer depuis 99 années.

Aussi, faudrait-il envisager un dédommagement financier sur la facture électrique ou chèques énergie ?

27-10-22

Non mari et moi approuvons cette ligne d'éoliennes en émettant la ferme volonté que ce soit la dernière dans ce secteur maintenant saturé.

Valérie MAILLOU  
*V. Maillo*

Jean-Guy MAILLOU  
*J. Maillo*

28/10/2022

David Smialek, 19 rue des claires 17440 Aytré  
Je souhaite apporter mon plein soutien au projet  
d'énergies renouvelables qui permettra, à son échelle, de  
participer à la transition énergétique dont les générations  
futurs ont tant besoin.  
Dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine,  
l'énergie éolienne permet de garantir notre souveraineté  
énergétique le tout à un coût économique acceptable.



28/10/2022

François Duryand Maire de Lusseray apporte  
mon soutien au projet Eolien des vents pour  
le développement des Energies Renouvelables.  
Par ailleurs, le conseil Municipal de Lusseray a voté favorablement  
ce projet.

F. Duryand



Registre cloturé le 28/10/2022



